

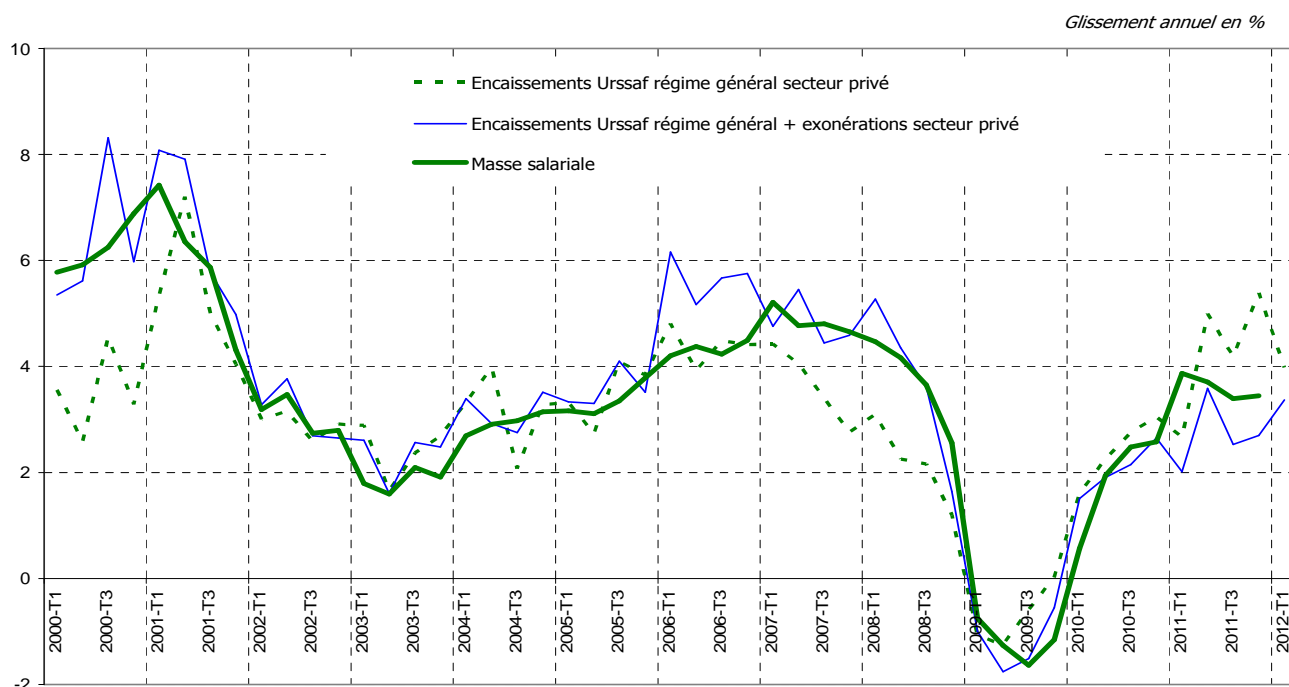


Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues. Ce document est publié en février, mai et novembre.

MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



(*) décalés d'un mois

Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : régime général cotisants privés.

Note de lecture : L'évolution des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisations intervenues au 1^{er} janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements.

Au 1^{er} trimestre 2012, les encaissements de cotisations du secteur privé ont augmenté de 4,0% en glissement annuel, en baisse par rapport au trimestre précédent (5,4%). La progression des encaissements sensiblement plus forte que celle de la masse salariale observée sur les derniers trimestres s'explique par la diminution des montants d'exonérations qui a résulté de la mesure d'annualisation du calcul des allègements généraux, et s'est traduite par un surcroît de cotisations encaissées. L'agrégat plus large constitué des encaissements et des exonérations de cotisations a progressé quant à lui de 3,4 % en glissement annuel au 1^{er} trimestre (après 2,7% au 4^{ème} trimestre 2011). Cette croissance plus rapide que lors des trimestres précédents s'explique notamment par l'absence d'effet lié à l'annualisation au 1^{er} trimestre 2012, alors que cet effet jouait pleinement au 1^{er} trimestre 2011.

La masse salariale du secteur privé voit sa progression ralentir en glissement annuel à partir du pic atteint au 1^{er} trimestre 2011 (3,9 %). Elle s'est infléchie à 3,4 % au 4^{ème} trimestre 2011. L'estimation du 1^{er} trimestre 2012, qui sera disponible début juin, devrait confirmer ce ralentissement. La prévision retenue pour 2012 dans le programme de stabilité est une progression de 2,5 %, après 3,6 % en 2011.

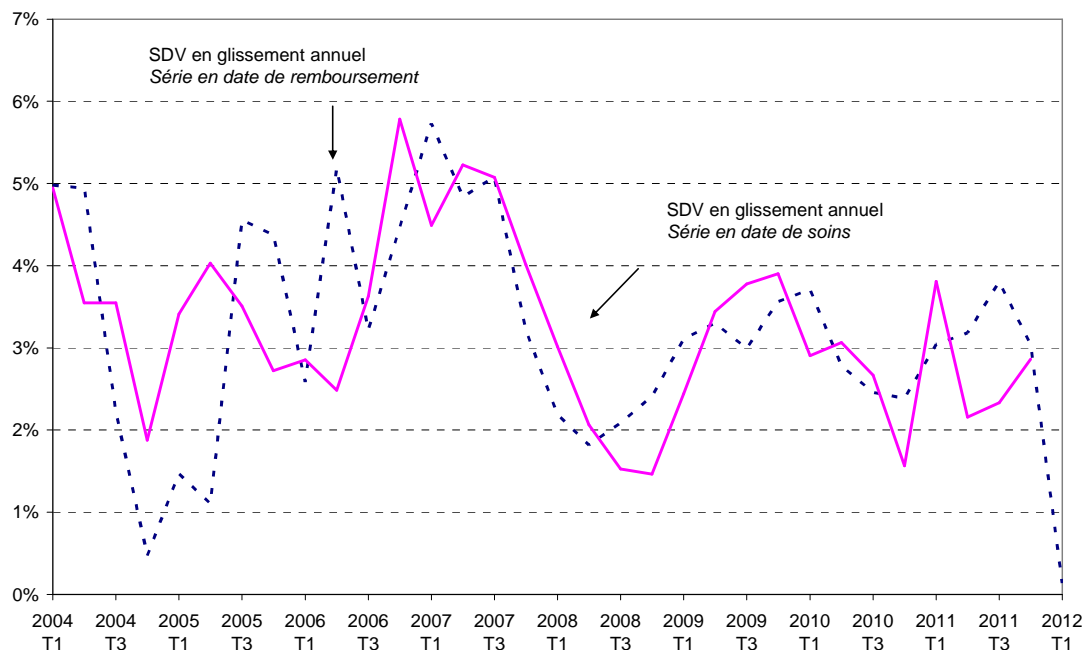
ASSURANCE MALADIE & AT-MP

Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc..).

Ils représentent plus de 30 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2010 (60,2 Md€)

Source : CNAV



La série en date de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en date de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

En date de remboursement, la progression des soins de ville en glissement annuel n'a été que de +0,1% au 1^{er} trimestre 2012 après +3,0% au 4^{ème} trimestre 2011. Cette évolution en glissement annuel est toutefois peu significative compte tenu du niveau élevé du 1^{er} trimestre 2011. En année complète mobile (12 derniers mois comparés aux 12 mois précédents), l'augmentation est de 2,4 % à fin mars 2012.

En date de soins, la progression des soins de ville en glissement annuel, qui présente une forte irrégularité ces derniers trimestres, a été de +2,9% au 4^{ème} trimestre 2011 après +2,3% au 3^{ème} trimestre.

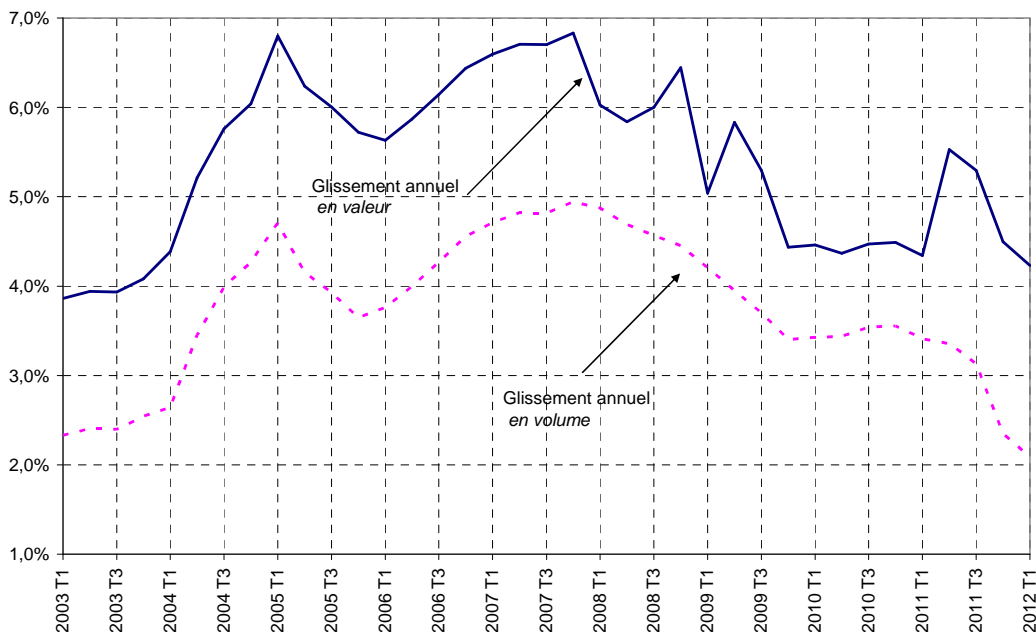
RETRAITE

Pensions de retraite de droit direct

Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs. Elles représentent 76% des charges de la branche vieillesse du régime général en 2010 (78,7 Md€).

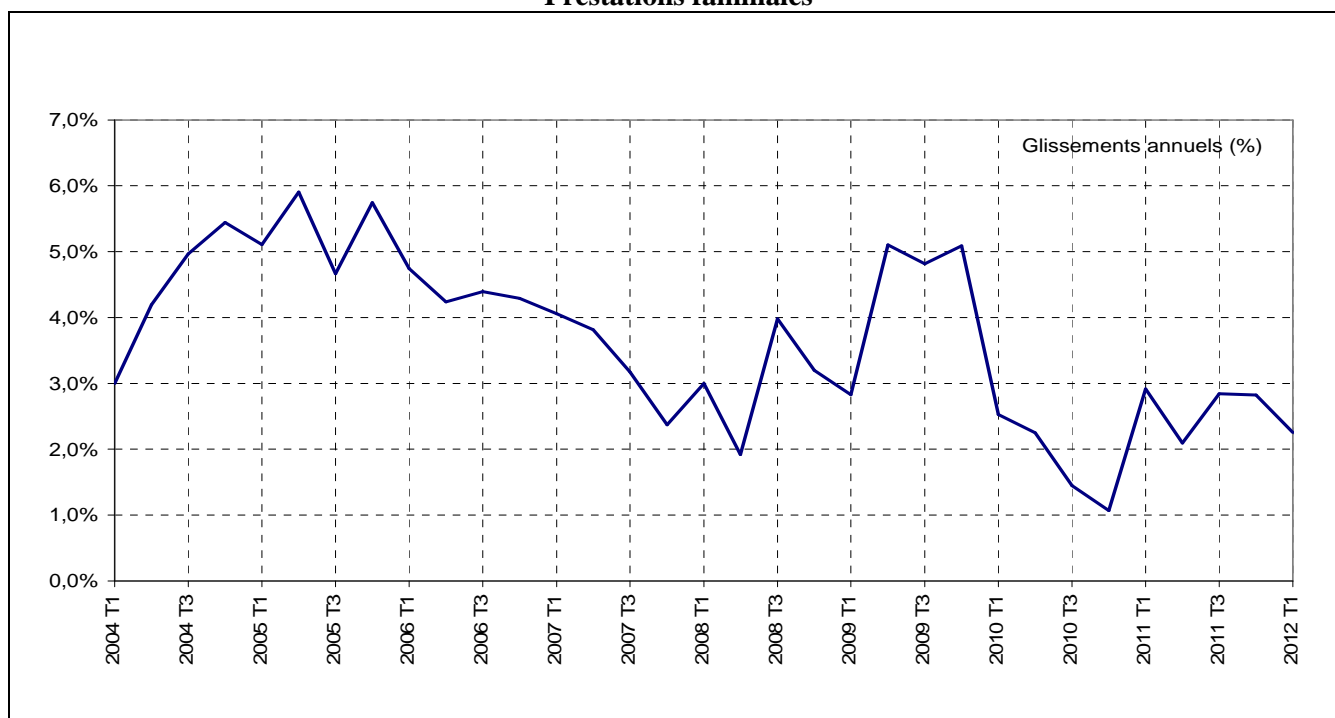
La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles.

Source : CNAV (champ Métropole + DOM).

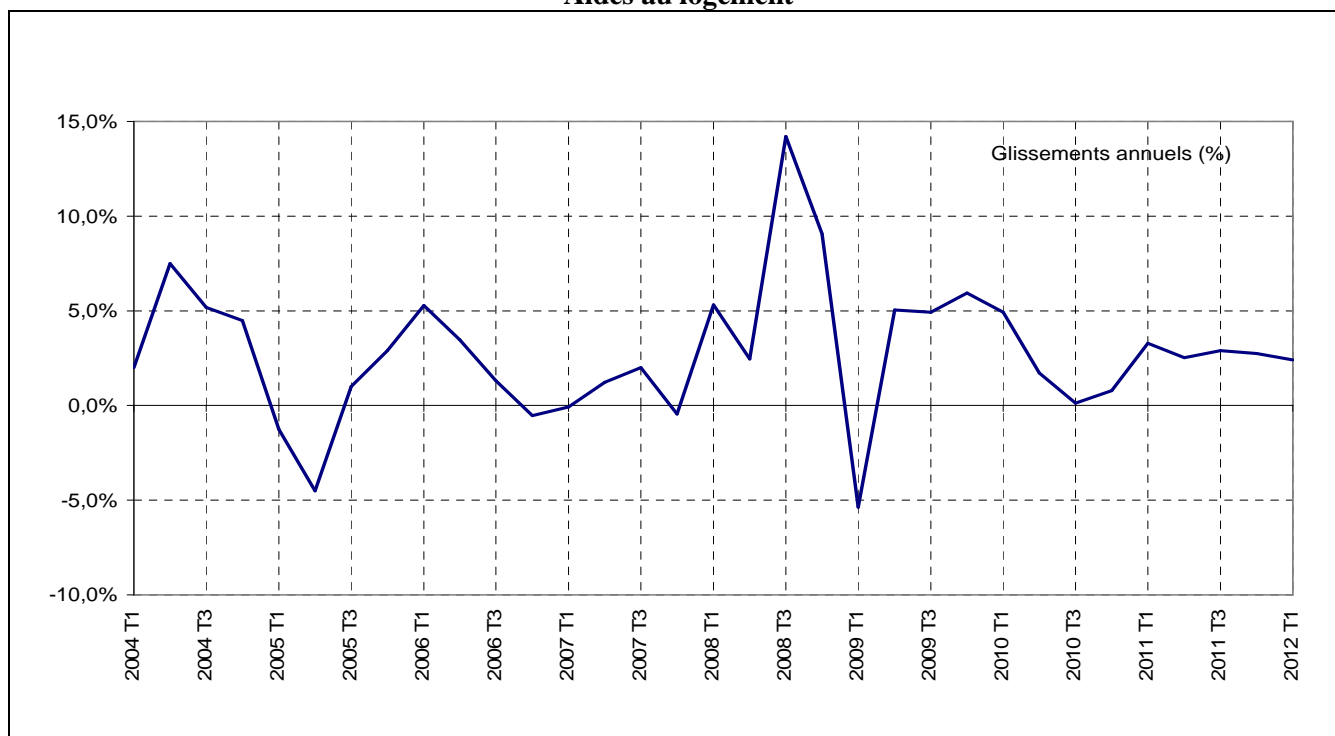


Hors effet des revalorisations annuelles (+2,1 % au 1^{er} avril 2011 après +0,9 % au 1^{er} avril 2010), la croissance « en volume » des pensions de droit direct versées par la CNAV continue de ralentir : en glissement annuel, elle est de 2,1 % au 1^{er} trimestre 2012, après 2,3% au 4^{ème} trimestre 2011.

Prestations familiales



Aides au logement



Source : CNAF

Les données en glissement annuel représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :

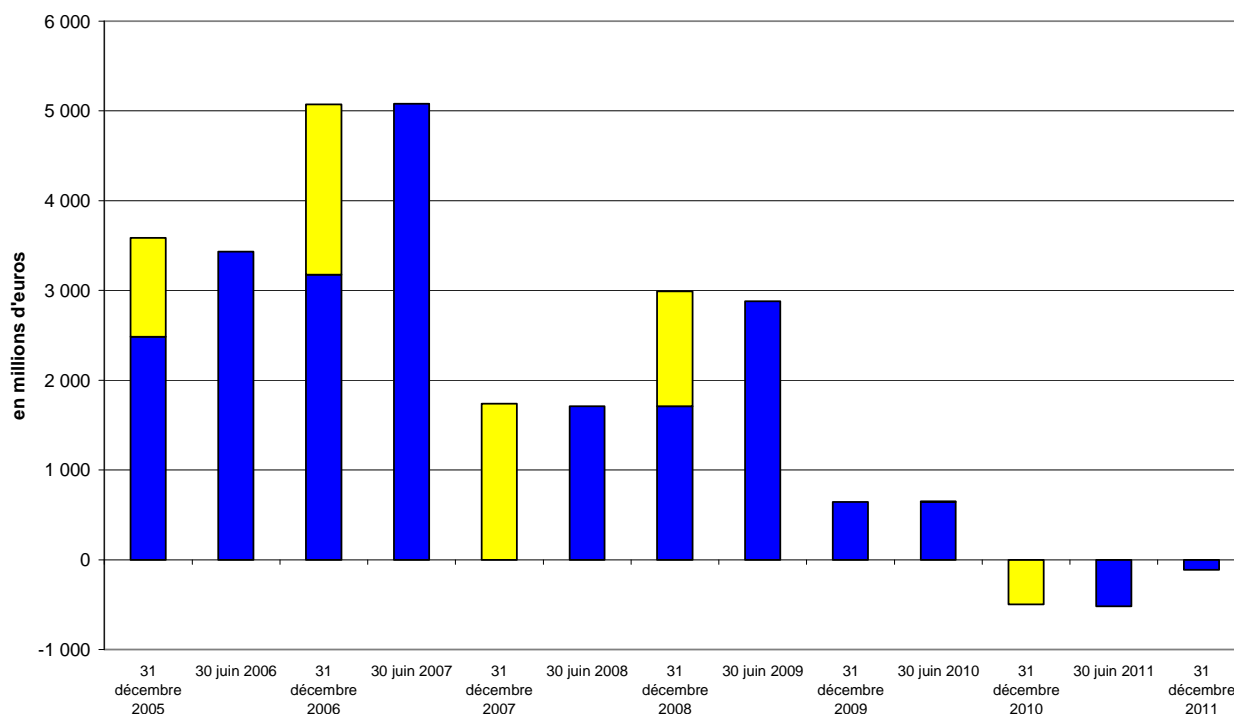
- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED, de l'ARS et du RSA socle. Ces prestations représentent 65% des charges de la CNAF en 2009.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.

Les prestations familiales versées par les CAF (hors régimes d'entreprises et régimes agricoles) ont progressé de 2,3% au 1^{er} trimestre 2012 en glissement annuel (après +2,8% au 4^{ème} trimestre 2011).

Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'Etat (l'ALS et une partie de l'APL), ont augmenté au 1^{er} trimestre 2012 de 2,4% en glissement annuel (après +2,7% au 4^{ème} trimestre 2011).

CREANCES DU REGIME GENERAL SUR L'ETAT

Sommes restant dues par l'Etat



- Dettes ou créances nouvelles de l'exercice
- Dettes ou créances relatives aux exercices antérieurs

Lecture : Sont présentées les sommes qui, à la date indiquée, restent dues par l'Etat au régime général au titre des exercices clos. Au 31 décembre 2008, par exemple, les dettes de l'Etat au titre des exercices 2007 et antérieurs représentaient 1,8 Md€ et les dettes nouvelles au titre de l'exercice 2008 s'élevaient à 1,2 Md€. Autotal, les dettes au titre de 2008 et des exercices antérieurs atteignaient 3,0 Md€. Par construction, dans ce mode de présentation, la situation au 30 juin de l'année N ne fait apparaître que des créances anciennes, au titre des exercices antérieurs à N.

NB : les variations de créances du régime général sur l'Etat n'ont d'impact sur le déficit du régime qu'à travers l'évolution des montants de charges financières qui peuvent en résulter.

Source :- Etat semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005 ;

- Les créances en fin d'année correspondent à la situation constatée en trésorerie au 31 décembre, de laquelle ont été soustraits les montants versés en janvier dans le cadre de la loi de finances rectificative de l'exercice concerné.

L'état semestriel au 31 décembre 2011 confirme l'excédent des versements de l'Etat au régime général observé pour la première fois au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2011, l'Etat détient une créance de 113 M€ sur le régime général, ce qui conforte les acquis de ces dernières années en termes de rationalisation des transferts entre administrations, avec notamment une collaboration accrue entre les services de l'Etat et le régime général à toutes les étapes du calendrier budgétaire. Un solde net en faveur de l'Etat était apparu pour la première fois fin 2010 pour un montant de 517 M€. Pour rappel, la dette de l'Etat envers le régime général a pu atteindre jusqu'à 5 Md€ à fin 2006. Depuis 2007, plusieurs opérations d'apurement ainsi qu'un effort marqué en faveur de la non reconstitution annuelle de dette (tant au niveau de la budgétisation initiale qu'au moment de la fin de gestion) ont eu pour effet de résoudre globalement la situation.

Ce résultat global recouvre toutefois des situations différentes selon les catégories de dispositifs. Si l'Etat dispose d'une créance de 342 M€ au titre de la compensation des exonérations ciblées de cotisations sociales et de 131 M€ au titre des dispositifs qui sont aujourd'hui supprimés, il enregistre à l'inverse une dette de 341 M€ pour les allègements généraux sur les heures supplémentaires et de 16 M€ sur les prestations.